

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES PSYCHIATRES INFANTO-JUVENILES

Président

Dr Jean-Marc SCHOLL

Secrétaire

Dr Muriel DELCOMENNE

Trésorière

Dr Paule PHILIPPE

Administrateurs :

Jérôme CAUCHIES, Mila DAINALOVA, Aviva DEPAUW, Alain MALCHAIR, Eric MATHY, Valérie VAN RANSBEECK, Benjamin WOLFF

Site web : <https://www.fpea.be/APPIJF.htm> Courriel : info@fpea.be

Liège, le 5 mars 2019

A Madame Alda Gréoli
Ministre de l'action sociale, de la Santé,
de l'égalité des chances, de la fonction publique.
Place des Célestines, 1
5000 Namur

Madame la Ministre,

Notre **Association Professionnelle de Psychiatres Infanto-Juveniles Francophones (APPIJF)** tient à vous faire part de son étonnement et son inquiétude face à l'élaboration d'un **nouveau décret pour les Services de Santé Mentale**.

Nous considérons que la **concertation avec le secteur (FéWaSSM)** est essentielle et nécessite plus de temps et de travail avant sa modification.

De plus, la **spécificité de la clinique infanto-juvénile** est trop peu prise en compte dans les textes du décret auxquels nous avons eu accès .

D'autre part, l'insistance à mettre en avant les problèmes psychologiques et psychiatriques, oublie chez **les enfants les problèmes développementaux et d'apprentissages** qui sont souvent améliorés par des prises en charge de logopédie, de thérapie de développement ou de psychomotricité.

L'obligation d'un suivi psychologique ou psychiatrique pour tous les problèmes est excessive alors qu'une concertation pluridisciplinaire en équipe avec ces fonctions s'avère souvent suffisante.

Cette obligation sera d'ailleurs confrontée à la pénurie de pédopsychiatres ; or, déjà maintenant certains SSM demeurent avec des postes vacants.

Il est également regrettable qu'une **revalorisation des salaires des psychiatres** soit si faible ; cela ne rendra toujours pas la fonction suffisamment attractive par comparaison avec d'autres postes mieux rémunérés.

Pourtant les SSM représentent un outil accessible et très utile à la santé mentale de la population ; ils nécessiteraient donc d'être **renforcés en personnel** car ils ploient sous l'ampleur des demandes dans la plupart des régions.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES PSYCHIATRES INFANTO-JUVENILES

Président

Dr Jean-Marc SCHOLL

Secrétaire

Dr Muriel DELCOMENNE

Trésorière

Dr Paule PHILIPPE

Administrateurs :

Jérôme CAUCHIES, Mila DAINALOVA, Aviva DEPAUW, Alain MALCHAIR, Eric MATHY, Valérie VAN RANSBEECK, Benjamin WOLFF

Site web : <https://www.fpea.be/APPIJF.htm> Courriel : info@fpea.be

D'autres points relevés par des collègues mériteraient également une plus longue réflexion : l'accessibilité, l'évaluation – d'autant plus pour une population en partie précarisée et/ou avec de graves problèmes de santé mentale –, ...

Notre association est prête à continuer à participer à cette réflexion dans des délais raisonnables pour tous les acteurs.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de nos sentiments respectueux.



Pour le CA de l'APPIJF,
Dr Jean-Marc Scholl